

Image not found or type unknown



Maison héritée en indivision

Par **lolo**, le **17/07/2011** à **20:24**

Bonjour, Bonjour notre mère est décédée il y a 2 ans (dernier parent vivant) Nous sommes 3 enfants dont une soeur qui occupe la maison avec sa fille de 19 ans depuis le décès de notre mère. Depuis ce jour les meubles, et autres disparaissent de la maison elle ne veut pas partir de la maison et ne paye pas d'indemnité d'occupation. Moi et mon frère avons demandé de mettre en vente la maison mais bien sûr notre soeur n'a pas retourné le document pour la mise en vente. Sans arriver devant le juge quel moyen avons nous de mettre en vente la maison. Notre soeur en plus n'entretient pas la maison et se dégrade mais comme elle fait la dure tête nous voudrions être indemnisés pour les dommages que notre soeur a fait dans la maison pour pouvoir la remettre en état pour la vente de la maison
Cordialement

Par **mimi493**, le **17/07/2011** à **20:49**

Aucun autre moyen que de l'assigner en justice. Il faut voir un avocat
Avez-vous fait faire un inventaire des meubles au décès de votre mère ?